



## DELIBERATION N° D.2026.04.26 du Conseil municipal du 9 avril 2026

### Nouvel établissement scolaire public dans le quartier de Gally à Versailles. Ouverture du groupe scolaire Jeanne Barret, à compter du 1er septembre 2026.

Date de la convocation : 2 avril 2026  
Date d'affichage : 10 avril 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 53  
Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ  
Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

**Président** : Monsieur François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Jennifer CASSIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Aymeric ANGLES, M. Briac DE CHARRY, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Marine LALLAU, Mme Christine CHARMEIL, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA.

#### **Absents excusés:**

Mme Agnès CARTIER-MEHEUST.

Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à M. Wenceslas NOURRY), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Murielle KERZEHRO (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), Mme Evelyne HURE (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Eric DUPAU (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.211-1 et L.212-1 ;

Vu les délibérations n° D.2018.03.28 et D.2018.03.29 du Conseil municipal de Versailles du 22 mars 2018 approuvant le traité de concession d'aménagement (TCA) et la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Ville et la société Icade Promotion dans le cadre de l'aménagement du site de Pion (désormais quartier de Gally) ;

Vu la délibération n° D.2018.09.107 du Conseil municipal de Versailles du 27 septembre 2018 approuvant les avenants n° 1 de transfert du TCA et de la convention de PUP de la société Icade Promotion à la société en nom collectif (SNC) Versailles Pion ;

Vu les délibérations n° D.2021.03.24 et n° D.2021.03.26 du Conseil municipal de Versailles du 25 mars 2021 portant respectivement sur les avenants n° 2 au TCA et à la convention de PUP entre la Ville et la SNC Versailles Pion ;

Vu les délibérations n° D.2024.06.42 et n° D.2024.06.43 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 approuvant les avenants n° 3 au TCA et la convention de PUP entre la Ville et la SNC Versailles Pion ;

Vu l'avenant n° 1 du 27 septembre 2018 de transfert du TCA et de la convention de PUP de la société Icade Promotion à la SNC Versailles Pion ;

Vu les avenants n° 2 du 30 mars 2021 et n° 3 du 25 juillet 2024 au TCA et à la convention de PUP entre la ville de Versailles et la SNC Versailles Pion ;

Vu la délibération n° D.2024.11.90 du Conseil municipal de Versailles du 14 novembre 2024 relative à la dénomination du nouveau groupe scolaire du quartier de Gally « Jeanne Barret » ;

Vu l'avis de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines ;

-----  
Le nouveau quartier de Gally de la ville de Versailles est entré en phase de construction à l'été 2021. Les travaux du groupe scolaire Jeanne Barret ont démarré en novembre 2023 et la réception de ce nouvel équipement aura lieu courant avril 2026.

Le groupe scolaire Jeanne Barret a vocation à accueillir les enfants des habitants des 550 logements du quartier de Gally, en classe de maternelle et d'élémentaire.

200 logements sont d'ores-et-déjà en cours de livraison et 168 logements supplémentaires le seront en juin prochain, dans l'attente d'une ultime phase à horizon 2028.

Ainsi, et conformément à l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales, les conditions sont réunies pour permettre l'ouverture du groupe scolaire Jeanne Barret pour l'année scolaire 2026/2027.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

-----  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

d'ouvrir le groupe scolaire public « Jeanne Barret » situé dans le quartier de Gally à Versailles, sis 6 place de Gally, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 52 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 52 voix

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*